Soutien annuel aux activités d'échange de connaissances avec des partenaires

Fonds de soutien à des activités d'échange de connaissances qui impliquent des partenaires externes au milieu académique (ci-après partenaires) et qui contribuent au développement des thèmes structurants ou des piliers de la programmation scientifique du CReSP.

Période d'admissibilité : du 1er avril au 31 mars (en continu, jusqu'à l'épuisement des fonds)

Fonds disponibles : 9 000$ par année financière

Valeur maximale par demande : 3 000 $ (partenaires du Québec et Canada) ou 4 500$ (partenaires internationaux)

Subvention non renouvelable d'une année pour des projets ou activités devant être réalisés jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

I- Objectifs du concours :

Ce fonds a pour objectif d'engager une plus grande diversité de partenaires et de faciliter la mobilisation de connaissances intersectorielle et transdisciplinaire, c'est-à-dire qui dépasse les frontières disciplinaires en intégrant des méthodes et des savoirs issus de plusieurs disciplines, mais aussi des connaissances non académiques (savoirs communautaires, expérientiels, autochtones, etc.). Toute démarche doit être entreprise en cohérence avec les besoins et les réalités des partenaires visés par la mobilisation de connaissances.

Par partenaires, nous comprenons tout acteur ou partie prenante issue des milieux de la pratique (ex.: intervenants, personnel de la santé et des services sociaux ou de l'éducation, personnel des institutions de santé publique, etc), gouvernemental et communautaire ainsi que les personnes avec de l'expérience vécue ou des populations concernées.

À titre indicatif, mais non limitatif, le fonds peut financer des activités de remue-méninges, partage, transfert, vulgarisation scientifique et de rayonnement qui impliquent des partenaires dans son organisation ou visent un public non académique. Le programme peut aussi financer des produits de transfert de connaissances issus d'une démarche de coproduction avec des partenaires non académiques.

Le programme de soutien aux activités d'échange de connaissances ne finance pas d'événements destinés **principalement** à des pairs (ex.: conférence scientifique, colloque, etc) ou en lien avec un cours universitaire.

II- Critères d'admissibilité :

- Une demande doit être déposée par au moins un membre chercheur ou par un membre expert régulier en collaboration avec un membre chercheur. Les demandes peuvent être déposées par un seul membre, ou par une petite équipe. Une même personne ne peut déposer plus d'une demande par cycle de deux ans.
- Les objectifs de l'activité doivent être cohérents avec la programmation scientifique du CReSP ainsi qu'alignés avec les besoins et le contexte des partenaires et du public ciblé.

Secrétariat | Centre de recherche en santé publique
Pavillon 7101 avenue du Parc (Université de Montréal)
CP 6128, Succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 3J7
Téléphone : 514 343-6185
cresp.ca

III- Dépôt de la demande :

Pour déposer une demande de soutien, veuillez soumettre à la courtière de connaissances du CReSP (Patrícia Dias da Silva, patricia.dasilva.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca) le formulaire ci-joint dûment rempli et signé.

IV- Critères d'évaluation :

Qualité de l'activité d'échanges de connaissances (sur 3) :

- Cohérence et pertinence pour le développement des thèmes structurants ou des piliers de la programmation scientifique du CReSP;
- Faisabilité et adéquation aux objectifs du calendrier et du budget.

Réponse aux besoins des partenaires et retombées pour eux et le public cible (sur 4) :

- Adéquation des objectifs de l'activité avec les besoins et le contexte des partenaires et du public ciblé (si différent);
- Type d'implication des partenaires dans l'organisation de l'activité et des suivis prévus (ex.: contribution à la définition du thème de l'activité, de la liste de personnes à inviter, du déroulement, à l'analyse du matériel résultant de l'activité, à la diffusion des livrables);
- Contribution des partenaires et du public ciblé à la coproduction et à l'utilisation des connaissances.

Retombées (sur 3) :

- Impact anticipé ou valeur ajoutée de l'activité pour la recherche et le milieu non académique.

Le financement d'activités innovantes est permis par ce fonds. Les activités peuvent être cofinancées par d'autres sources de financement. Le cas échéant, elles doivent être incluses dans le justificatif du budget.

Cet appui **n'est pas cumulable** avec le programme de commandites du CReSP.

Pour le concours 2025-2026, les demandes de financement seront évaluées par le Comité de gestion et approuvées par le Comité scientifique du CReSP.

V- Reddition de comptes :

Des comptes-rendus des activités d'échanges de connaissances (traces photographiques ou vidéo, si possible) et les produits créés par la suite doivent être envoyés à la courtière de connaissances du CReSP pour qu'ils puissent être diffusés sur son site web et dans ses redditions de comptes.

Toute question peut être adressée à Patrícia Dias da Silva (patricia.dasilva.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca).

Concours de soutien annuel aux activités
d'échange de connaissances avec des partenaires

Formulaire de demande

Envoyer à : Patrícia Dias da Silva (patricia.dasilva.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca).

Titre du projet :
Membre régulier du CReSP :
Identification des personnes impliquées dans l'organisation de l'activité, y compris des partenaires, le cas échéant :
Public ciblé (si différent des partenaires) **:**
Court résumé de l'activité (300 mots), en incluant : • Description de l'activité (ex.: rencontre de consultation, préparation d'une fiche synthèse) • Contribution aux thèmes structurants et aux piliers de la programmation scientifique du CReSP. Faire mention de la nature interthème ou transdisciplinaire de l'activité (incluant les connaissances non académiques), s'il y a lieu.
Collaboration avec les partenaires (400 mots, en incluant) : • Objectifs de l'activité et leur adéquation aux besoins et au contexte des partenaires et du public ciblé (si différent); • Type d'implication des partenaires dans l'organisation de l'activité et des suivis prévus (ex.: contribution à la définition du thème de l'activité, de la liste de personnes à inviter, du déroulement, à l'analyse du matériel résultant de l'activité, à la diffusion des livrables); • Contribution des partenaires et du public ciblé à la coproduction et à l'utilisation des connaissances.
Retombées (200 mots), en incluant l'impact anticipé ou valeur ajoutée de l'activité pour la recherche ET pour le milieu non académique.
Échéanciers sommaires de réalisation, en identifiant les étapes, principales tâches et date(s) de tenue de l'activité ou de lancement du produit (150 mots)
Justificatif du **budget** en lien avec les objectifs de l'activité et du concours (150 mots)
Signature du membre régulier du CReSP :

NB : Assurez-vous que vos réponses permettent de répondre aux critères d'évaluation énoncés ci-haut.